

Contrat d'alternance refusée

Par **YazidYamani**, le **15/09/2016** à **17:54**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux attaquer mon école en justice ?

Je m'explique, depuis 1 an j'ai décidé de reprendre mon cursus scolaire et j'ai donc intégré une école pour préparer un BTS en professions immobilières, cette école me coûte plus de 4000 euros l'année. J'ai passé ma première année en initial et je souhaitais passer ma deuxième en alternance ayant trouvé un patron et lors de la rédaction de mon contrat d'alternance mon école a écrits bts assistant pme pmi je pensais alors que c'était une erreur mais non !

Ils m'ont dit que c'était comme ça et puis c'est tout, cependant mon patron refuse de me former a un autre poste que agent immobilier et il a bien raison, il me dit aussi que mon école magouille pour avoir les quottas nécessaire aux subventions de l'état.

Mon école m'explique que grosso modo c'est comme ca et si je suis pas content je peux toujours partir alors que dois je faire? Je peux attaquer mon école pour arnaque ?
SACHANT QUE MES COURS NE SONT PAS ASSURER , l'année dernière j'avais pas français et ni droit !!!

merci a ceux qui voudront bien m'aider, même si je me suis peut être trompé de site mais le site à l'air dédié à l'entraide

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/09/2016** à **22:12**

Bonsoir

Face à un tel comportement, il faut vous tourner vers une association de défense des consommateurs.

Par **YazidYamani**, le **15/09/2016** à **22:25**

Merci et à votre avis y a t il une chance de me faire remboursé ma première année svp ?
Merci d avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2016** à **07:45**

Bonjour

Oui il y a une chance, par contre je ne peux pas vous l'affirmer, car tout dépend du juge qui va connaître de votre affaire. C'est pourquoi, il faut vous faire aider par une association.